

SOMMAIRE

A - LES RÉGIMES DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES & HOSPITALIÈRES

- Index alphabétique A'1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE A10

- Présentation générale A10
- Régime des fonctionnaires civils et des militaires de l'État A11
- CNRACL A12
- Droit à l'information A13

FINANCEMENT DES RÉGIMES A20

- Assiette de cotisations A20
- Taux de cotisation A21
- Historique A22
- Surcotisation des agents à temps partiel ou à temps non complet A23
- Agents en position de détachement A24

AFFILIATION A30

- Personnels affiliés A30
- Conditions de nationalité A31
- Conditions relatives à l'emploi A32
- Conditions d'âge A33

CONSTITUTION DU DROIT A PENSION	A40
■ Ouverture du droit	A40
■ Services effectifs	A41
■ Périodes assimilées à des services effectifs	A42
■ Périodes rachetées	A43
■ Périodes exclues de la constitution du droit	A44
CONSTITUTION DU DROIT A PENSION : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MILITAIRES	A50
■ Ouverture du droit à pension	A50
■ Ouverture du droit à la solde de réforme	A51
■ Services pris en compte dans la constitution du droit à pension	A52
DURÉE D'ASSURANCE LIQUIDABLE	A60
■ Services liquidables	A60
■ Bonifications pour enfants	A61
■ Bonifications de dépaysement pour services civils hors d'Europe	A62
■ Bénéfices de campagne	A63
■ Bonification pour l'exécution d'un service aérien ou sous-marin commandé	A64
■ Bonification accordée aux professeurs de l'enseignement technique	A65
■ Bonification accordée aux agents dont l'emploi est classé en catégorie insalubre	A66
■ Bonification accordée aux sapeurs-pompiers professionnels	A67
■ Bonification accordée aux militaires	A68
■ Prise en compte des bonifications dans le calcul des droits	A69
VALIDATION DE SERVICES ET ANNÉES D'ÉTUDES	A70
■ Validation de services	A70
■ Rachat des années d'études	A71
■ Demande de validation (annexe I) - Modalités de validation (annexe II)	A72
■ Situation d'agents susceptibles d'être titularisés	A73

CALCUL DE LA PENSION	A80
■ Pensions liquidées avant le 1 ^{er} janvier 2004 ou dont le droit à pension est ouvert avant le 1 ^{er} janvier 2004	A80
■ Droits ouverts et pensions liquidées à compter du 1 ^{er} janvier 2004	A81
■ Émoluments de base	A82
■ Minimum de pension	A83
■ Maximum de pension	A84
■ Majorations de pension	A85
■ Calcul de pension ou solde de réforme – dispositions applicables aux militaires	A86
■ Revalorisation des pensions	A87
ENTRÉE EN JOUISSANCE DE LA PENSION	A90
■ Généralités	A90
■ Radiation des cadres	A91
■ Âge d'admission à la retraite ou âge de liquidation	A92
■ Emplois classés en services actifs ou insalubres	A93
■ Mise en paiement de la pension	A94
■ Dispositions applicables aux militaires	A95
MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ	A100
■ Reconnaissance de l'invalidité	A100
■ Radiation des cadres	A101
■ Invalidité imputable au service	A102
■ Invalidité non imputable au service	A103
■ Minimum de pension civile d'invalidité	A104
■ Majoration tierce personne	A105
■ Reprise d'activité	A106
■ Dispositions applicables aux militaires	A107

PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS **A110**

- Cotisation d'assurance-maladie A110
- Contribution sociale généralisée (CSG) A111
- Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) A112
- Tableau récapitulatif des prélèvements sur les pensions A113

LIQUIDATION ET CONCESSION DE LA PENSION FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT **A120**

- Demande de retraite A120
- Constitution du dossier A121
- Concession de la pension A122
- Recours A123

LIQUIDATION ET CONCESSION DE LA PENSION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE **A130**

- Demande de retraite A130
- Constitution du dossier A131
- Concession de la pension A131.3

PAIEMENT DES AVANTAGES DE RETRAITE **A140**

- Point de départ du paiement A140
- Modalités de paiement A141
- Sommes indûment perçues A142
- Allocations provisoires A143

RÈGLES RELATIVES AUX CUMULS **A150**

- Cumul de plusieurs pensions A150
- Cumul emploi retraite - pensions mises en paiement avant le 1^{er} janvier 2004 A151
- Cumul emploi retraite - pensions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2004 A152
- Obligations et sanction A153
- Les règles de cumul de pension avec une rémunération tirée d'une activité exercée dans le public
Réforme des retraites du 21 août 2003 A154

PENSIONS DE RÉVERSION	A160
■ Dispositions communes à toutes les pensions de réversion	A160
■ Pension de veuf ou de veuve	A161
■ Pension d'orphelin	A162
■ Partage des pensions de réversion entre plusieurs ayants cause	A163
■ Pension de réversion provisoire	A164
PRESTATIONS NON CONTRIBUTIVES	A170
■ Allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS)	A170
■ Secours viager	A171
■ Allocation supplémentaire	A172
■ Allocation de solidarité aux personnes âgées	A173
TITULAIRES SANS DROIT A PENSION DANS LE REGIME DE LA FONCTION PUBLIQUE	A180
■ Généralités	A180
■ Rétablissement des droits à l'assurance vieillesse du régime général	A181
■ Rétablissement des droits à l'Ircantec	A182
■ Procédure	A183
RÉGIME ADDITIONNEL	A190
■ Textes - Administration du régime	A190
■ Champ d'application	A191
■ Financement - Cotisations	A192
■ Calcul de la retraite	A193
■ Réversion	A194
LA CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ (CPA)	A200
■ Généralités	A200

B - LE RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Index alphabétique B'1

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE B10

- Organisation de la branche vieillesse B10

FINANCEMENT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE B20

- Cotisation vieillesse B20
- Fonds de solidarité vieillesse et fonds de réserve B21
- Financement par un tiers : assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) B22

ASSURANCES VOLONTAIRES B30

- Assurance volontaire vieillesse B30
- Assurance volontaire des expatriés B31

INFORMATION DU SALARIÉ AU REGARD DE SES DROITS B40

- Relevé de carrière (compte individuel) B40
- Constitution du dossier de liquidation B41
- Droit à l'information et relevé individuel de situation et estimation indicative globale B42

CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE B50

- Ouverture des droits B50
- Méthode de calcul B51
- Calcul du salaire annuel moyen B52
- Coefficients de revalorisation B53
- Circulaires CNAV n° 2007-19, n° 2007-2, n° 2007-3 B54

TAUX DE PENSION	B60
■ Principe général	B60
■ Liquidation au titre des cas particuliers	B61
■ Calcul du taux	B62
■ Tableau à lecture directe du taux de pension	B63
■ Maintien de l'âge à taux plein à 65 ans	B64
DURÉE D'ASSURANCE AU RÉGIME GÉNÉRAL	B70
■ Règle au prorata du 1/150 ^e - Passage progressif au 166 ^e	B70
■ Périodes cotisées	B71
■ Périodes rachetées (autres que les années d'études et annuités manquantes)	B72
■ Rachat des années d'études supérieures et années incomplètes	B73
■ Assurance volontaire vieillesse des rapatriés	B74
■ Périodes assimilées	B75
■ Majorations de la durée d'assurance pour enfant (retraites attribuées à partir du 01/04/10)	B76
■ Validations particulières	B77
■ Affiliation rétroactive : école des armées	B78
PENSION PAYÉE	B80
■ Minimum des pensions	B80
■ Maximum des pensions	B81
■ Majoration de pension : "surcote"	B82
AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES	B90
■ Majoration pour enfants	B90
■ Majoration conjoint à charge	B91
■ Majoration tierce personne	B92

DÉPARTS ANTICIPÉS À LA RETRAITE	B100
■ Salariés ayant commencé à travailler jeunes	B100
■ Salariés handicapés	B101
■ Retraite liée à la pénibilité	B102
PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS	B110
■ Cotisation d'assurance-maladie	B110
■ Contribution sociale généralisée (CSG)	B111
■ Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)	B112
■ Prélèvement sur la pension du régime général	B113
■ Prélèvement en fonction du domicile fiscal	B114
PENSION DE SUBSTITUTION	B120
■ Généralités	B120
RETRAITE PROGRESSIVE	B130
■ Champ d'application professionnel	B130
■ Détermination de la fraction de pension	B131
CUMUL EMPLOI RETRAITE	B140
■ Cumul emploi-retraite intégral	B140
■ Cumul emploi-retraite limité	B141
■ Cumul emploi-retraite et départs anticipés (carrières longues, handicapés et pénibilité)	B142
■ Limite de cumul des activités particulières	B143
■ Circulaires CNAV portant sur le cumul emploi-retraite	B144

VERSEMENT DE LA RETRAITE	B150
■ Lieu et dépôt de la demande	B150
■ Date d'effet de la pension	B151
■ Nationalité et résidence	B152
■ Couverture sociale du retraité	B153
■ Décision implicite de la caisse	B154
PAIEMENT DES PRESTATIONS	B160
■ Revalorisation des pensions	B160
■ Paiement des pensions	B161
■ Versement forfaitaire unique	B162
■ Décès de l'assuré	B163
■ Assuré présumé absent	B164
■ Oppositions (cessions et saisies)	B165
■ Remboursement des prestations indûment versées	B166
PENSION DE RÉVERSION	B170
■ Bénéficiaires	B170
■ Calcul de la pension de réversion	B171
■ Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	B172
■ Plafond de ressources à ne pas dépasser pour ouvrir droit à la pension de réversion	B173
■ Tableau de synthèse sur la réversion du régime général	B174
PLAFONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE	B180
■ Montants successifs du plafond de sécurité sociale en valeur annuelle	B180

C - LE RÉGIME DE L'IRCANTEC

- Index alphabétique C'1

IRCANTEC

C10

- Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat & des collectivités publiques C10
- Elus locaux C11
- Cotisations C12
- Calcul de la retraite C13
- Majoration pour enfants C14
- Age de la retraite C15
- Validation des périodes C16
- Validations gratuites C17
- Médecins C18
- Liquidations et paiements C19
- Retraite progressive C20
- Réversion C21
- Capital décès C22
- Assurance dépendance C23

ADRESSES

Fonction publique

- Service des pensions des collectivités territoriales & hospitalières 1.1

Régimes spéciaux

2.1

Assurance vieillesse sécurité sociale

3.1

Cicas - Centres d'information de conseil et d'accueil des salariés

4.1

Régime des travailleurs non salariés (TNS)

5.1